



**AVIS DE VACANCE
POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DETACHE**

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par les administrations gestionnaires*, au plus tard le 20/09/2023, au SGAE à Dominique CHARNASSE, adjoint au chef de bureau dominique.charnasse@sgae.gouv.fr

Simon LOREAL, adjoint au chef de bureau simon.loreal@sgae.gouv.fr

Copie à David SZWARCBERG, chef du bureau « Coordination, communication, relations publiques, influence » david.szwarcborg@sgae.gouv.fr

*** Tout dossier de candidature adressé directement au SGAE par le candidat ne pourra être recevable.**

DG – Direction – Unité	ENER – Task Force – Unité en charge des relations internationales
Numéro de poste Sysper:	366873 Mise en oeuvre des relations internationales dans le domaine de l'énergie
Personne de contact:	Isaac Valero, Head of Unit TF3
Prise de fonctions souhaitée:	4 ^{ème} quart 2023
Durée initiale:	3 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> Avec indemnités <input type="radio"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	<input checked="" type="radio"/> États Membres de l'UE ainsi qu'aux <input type="checkbox"/> pays AELE suivants: Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> pays tiers suivants: ... <input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes: ... (Islande, Liechtenstein, Norvège)
Délai des candidatures	<input type="radio"/> 2 mois <input checked="" type="radio"/> 1 mois

Présentation de l'entité (nous sommes)

La direction générale de l'énergie (DG ENER) s'emploie à accélérer la transition de l'Europe vers une énergie propre et juste pour devenir le premier continent neutre pour le climat d'ici à 2050. Nous définissons des politiques visant à développer un système énergétique innovant, résilient et intégré, qui assure un approvisionnement continu de ses citoyens et de ses entreprises en énergie abordable, sûre, fiable et propre, conformément au pacte vert pour l'Europe. Nous nous efforçons de supprimer les obstacles à la transition énergétique et de stimuler les solutions énergétiques, qui favoriseront la transition vers la neutralité climatique tout en promouvant la croissance durable et la création d'emplois en Europe. La transition s'appuiera sur la participation des consommateurs et les investissements axés sur le marché dans l'efficacité énergétique et les technologies liées aux énergies renouvelables afin de renforcer le leadership mondial de l'UE tout en améliorant la sécurité et la résilience énergétiques, en réduisant la dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles et les factures à l'importation.

Afin de donner suite à la demande du Conseil européen de mettre en place une plateforme énergétique de l'UE pour l'hydrogène et le gaz (GNL) pour répondre à la nécessité de se diversifier l'approvisionnement, au-delà du gaz russe, et de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles bien avant 2030, ainsi que de soutenir l'achat conjoint de gaz, la DG ENER a mis en place un groupe de travail pour la plateforme sur l'énergie, dirigé par un directeur général adjoint, placé sous l'autorité du directeur général. La task force assurera la coordination générale et la mise en œuvre des dossiers de la plateforme de l'UE pour l'énergie dans l'ensemble de la DG. La task force, organisée en 3 unités, travaillera de manière flexible et en tant qu'équipe, en étroite coopération sur la base de projets, avec des collègues du reste de la DG et dans l'ensemble de la Commission.

L'unité ENER.TF.3 «Relations internationales» est chargée des relations et de la coopération internationales dans le domaine de l'énergie au sein de la DG ENER. Les travaux de l'unité sont axés sur la mise en œuvre de la stratégie d'engagement extérieur dans le domaine de l'énergie, présentée le 18 mai 2022 dans le cadre du plan REPowerEU, et sur la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe. Elle assure également la sensibilisation internationale dans le cadre de la plateforme de l'UE sur l'énergie au sein de la task force afin de créer des conditions favorables à l'importation de gaz naturel et d'hydrogène vert à plus long terme. Nous travaillons en étroite coopération avec le Service européen pour l'action extérieure et ses délégations de l'UE, ainsi qu'avec d'autres services de la Commission. L'unité compte environ 20 collègues.

Présentation du poste (nous proposons)

Nous proposons un poste stimulant et motivant dans un environnement de travail dynamique en tant que **responsable des relations internationales**. Le poste propose toute une série de tâches exécutées en coopération avec un large éventail de partenaires à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE. À ce poste, l'agent fournira des connaissances spécialisées et des conseils à la direction et au personnel de la DG ENER. Pour cela, il formulera des politiques et des actions de mise en œuvre contribuant aux relations internationales dans le domaine de l'énergie nécessaires à la réalisation des objectifs de la plateforme de l'UE pour l'énergie et des efforts internationaux dans le but d'accélérer la transition vers une énergie propre à l'échelle mondiale.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Nous recherchons un collègue proactif, engagé et axé sur les résultats, possédant les compétences suivantes:

- Expérience professionnelle pertinente d'au moins 3 ans attestée à temps plein, de préférence dans le domaine de la politique énergétique et/ou des relations internationales.
- De solides compétences analytiques, la capacité de faire la liaison entre l'analyse et l'élaboration des politiques, et un jugement politique bien développé;
- Bonnes capacités de communication orale et écrite.
- Un engagement personnel élevé en matière de qualité et de précision, ainsi qu'une capacité à agir dans des délais courts.
- La capacité à s'acquitter de ses tâches de manière autonome et flexible est importante, associée à un solide esprit d'équipe.
- Une excellente maîtrise de l'anglais est essentielle. La connaissance du français ou de l'espagnol constitue un avantage

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#)). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).